

CLOISON DISTRIBUTIVE KNAUF METAL 72/48 KNAUF KF13

Fiche Technique Système

2021-11

CLOISON DISTRIBUTIVE KNAUF METAL 72/48 KNAUF KF13

W111.fr_CKM13-FEU-11.fr_72-48

Description du système

Les cloisons distributives KNAUF METAL 72/48 sont constituées par assemblage d'une plaque de plâtre KNAUF KF13 par côtés, vissée sur une ossature métallique KNAUF.

Le système est composé de :

- 2 x KNAUF KF13
- Montants M48/35 double, entraxe 400mm
- Un isolant OBLIGATOIRE en laine de verre 12kg/m³ minimum

Documents de référence

Justificatifs Feu :

- 72/48 + LM : EFR-19-V-002073

Justificatifs Acoustique :

- 72/48 + LM : Estimation sur la base de plaques KS13

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41

Domaine d'emploi

Les cloisons distributives KNAUF METAL 72/48 KF13 sont principalement destinées à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf et rénovation
- Locaux cas A
- Locaux Intérieurs classés EA - EB

CLOISON DISTRIBUTIVE KNAUF METAL 72/48 KNAUF KF13

W111.fr_CKM13-FEU-11.fr_72-48



Caractéristiques techniques

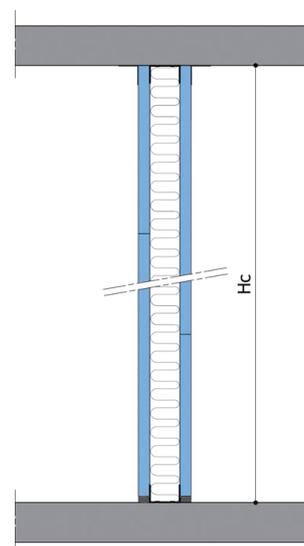
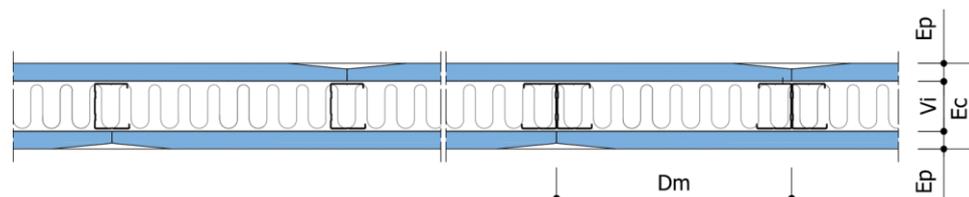
Type de cloison	72/48	
Type de plaque	KF13	
Épaisseur totale (Ec) [mm]	72	
Vide interne (Vi) [mm]	48	
Nombre x Épaisseur de plaques (Ep) [mm]	2 x 12,5	
Type d'ossature	M48/35	
Poids cloison max. sans LM * [kg/m ²]	27,70	
Hauteur maximale (Hc) ** [m]		
	Entraxe (Dm) [mm]	
Montants doubles -][400	3,40
Résistance au feu		
	Épaisseur [mm]	
Avec laine minérale	45	EI 60
Indice d'affaiblissement acoustique RA [dB]		
	Épaisseur [mm]	
Avec laine minérale	45	39

* Max = montants doubles entraxe 0,40m et parement indiqué dans « type de plaque »

** Restrictions en finition carrelage en parement simple : entraxe 0,40m

Dispositions particulières de mise en œuvre

Performance Feu :	Oui : Consulter le PV de Résistance au feu - Isolation OBLIGATOIRE laine de verre 12 kg/m³
Performance Acoustique :	Non
Autre :	Non



Knauf
Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.